

# CHARTRE des AOC de l'égalité en Aquitaine

## PRÉAMBULE

La Déclaration universelle de l'UNESCO du 2 novembre 2001 reconnaît, pour la première fois, la diversité culturelle comme «héritage commun de l'humanité» et considère sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine.

Pourtant, loin d'être considérée comme une richesse, cette diversité reste, pour certains, synonyme de menace, plus encore dans une période de ralentissement économique qui creuse les inégalités et sert de faire-valoir aux partisans du rejet de l'Autre.

Depuis de nombreuses années, les acteurs de la société civile se battent pour la prise en compte de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et pour l'égalité de traitement entre les citoyens. C'est notamment le cas d'un réseau aquitain très dynamique qui a pu, à l'occasion de l'Année européenne du dialogue interculturel (AEDI), trouver un cadre plus lisible et visible à ses combats et à ses échanges, avec la création du collectif et de la manifestation « Les AOC de l'égalité en Aquitaine ».

Avec le soutien de la Préfecture de Région et de la DRAC, et sous l'impulsion de Yann Le Formal et de Michel Bonnamy, les personnalités qualifiées du Comité Régional de l'ACSE (MC2a, CLAP Sud-Ouest, ALIFS) proposent, à l'occasion de l'Année Européenne du Dialogue Interculturel (AEDI), la mise en place en Aquitaine d'un « événement » de valorisation des actions associatives conduites dans la région autour des problématiques de l'interculturel, de la diversité, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité de traitement... Ces structures sont rejointes par O2Radio, le RAHMI et le Boulevard des Potes. Ensemble, ils organisent la 1ère édition des AOC de l'égalité en Aquitaine.

Le partenariat avec le Takticollectif de Toulouse et l'implication d'acteurs associatifs régionaux, militants actifs et partenaires historiques permettent la mise en place de cette initiative et l'élargissement de la concertation au-delà des seuls acteurs bordelais. C'est le cas de La Maison des Femmes du Hédas de Pau, Ancrages à Villeneuve sur Lot et le CaféMusic de Mont de Marsan.

En 2015, deux acteurs culturels de l'agglomération bordelaise rejoignent le comité de pilotage de la manifestation : Le Centre Social et Culturel de l'Estey à Bègles et Le Rocher de Palmer à Cenon.

La manifestation « Les AOC de l'égalité en Aquitaine » est une initiative citoyenne et culturelle inscrite dans un principe fort de démocratie, avec une autonomie et une liberté dans le choix des thématiques et des projets mis en lumière.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Associations d'éducation populaire, associations interculturelles, structures culturelles et sociales, artistes, institutions plaçant au cœur de leur action la lutte contre le racisme et les discriminations, la promotion de la diversité, l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, ... Tous réunis en un collectif chargé d'organiser chaque année une manifestation citoyenne et culturelle participative : « Les AOC de l'égalité en Aquitaine »

Ensemble, nous avons l'ambition de porter haut et fort une des valeurs fondamentales de la République : l'égalité. Nous le faisons à travers des débats citoyens autour de problématiques contemporaines : la participation des habitants, le rôle de l'action culturelle, la lutte contre les discriminations, le regard porté sur les quartiers populaires, le concept de mixité urbaine, l'égalité à l'épreuve des territoires ruraux, le droit des migrants, des gens du voyage, l'histoire des minorités, la lutte contre le racisme et les exclusions, l'engagement, l'égalité femmes-hommes, les nouvelles solidarités, etc.

En Aquitaine, nous favorisons la connaissance de projets innovants menés tout particulièrement sur les territoires prioritaires de la Politique de la Ville, tant auprès du grand public que de tous nos différents interlocuteurs, et notamment les institutions.





## 1. PRINCIPES

### L'égalité comme principe fondateur

L'égalité est le principe fondateur des AOC, ainsi que le fil conducteur de chaque édition.

Ce principe d'égalité suppose que les citoyennes et les citoyens doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs. Nous précisons deux grandes formes d'égalité :

- L'égalité formelle, celle de l'affirmation du principe d'égalité dans les textes de loi (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Constitution française et directives européennes)
- L'égalité réelle qui questionne l'égalité à l'épreuve du social et du politique

### La laïcité comme base d'ouverture, garantissant la pluralité et l'émancipation des citoyens

La laïcité, c'est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans la connaissance des différences et dans le respect du pluralisme. C'est donc le combat pour la liberté d'expression de chacun et contre toutes formes d'obscurantisme, d'aliénation, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

### La formation comme outil d'éducation populaire

L'éducation constitue un moyen déterminant de toute transformation sociétale. Les AOC dans leur forme et par les actions qu'ils mettent en lumière sont conçus comme un laboratoire d'idées et comme un outil de transmission de valeurs et de savoirs.



## 2. OBJECTIFS

- **Valoriser les actions associatives conduites dans les quartiers prioritaires** de la Politique de la Ville en lien avec les politiques de cohésion sociale, sur le territoire aquitain (zones rurales et urbaines) et également à l'échelle nationale et internationale
- **Mobiliser et faire circuler le grand public**, afin de favoriser la rencontre et l'échange
- **Contribuer au développement du partenariat inter-associatif**, en stimulant la réflexion et l'échange
- **Travailler sur la reconnaissance des apports de l'immigration** à la société française et travailler sur la mémoire collective partagée

# ANNEXE : Les AOC, Mode d'emploi...

## Chapitre 1 – Membres et organes

### 1. Membres

- Sont membres du comité d'organisation des AOC toutes les structures qui ont signé la présente Charte.
- Peuvent devenir membres du comité d'organisation des AOC toutes les autres structures qui acceptent les principes et fondements de la présente Charte.

### 2. Organes

#### Un comité de pilotage

Composition : ALIFS, Boulevard des Potes, CaféMusic, Centre Social et Culturel de l'Estey, CLAP Sud-Ouest, Maison des Femmes du Hédas, MC2a, O2Radio, RAHMI, Rocher de Palmer.

Missions : veille au respect de la Charte, convoque le comité d'organisation, assure le suivi de l'évènement

La coordination de la manifestation est assurée par ALIFS.

#### Un comité d'organisation

Composition : structures signataires de la Charte

Missions : conçoit, discute et propose les thématiques annuelles, détermine les lieux d'accueil de la manifestation, propose les intervenants et l'animation artistique

#### Des groupes de travail thématiques

Composition : structures volontaires

Missions : approfondissent les thématiques choisies par le comité d'organisation et veillent au bon déroulement de chaque AOC

## Chapitre 2 - Moyens

- **Concertation** entre les différents acteurs des AOC sur l'organisation de la manifestation, le choix des thématiques et des outils
- **Intervention de personnes ressources** reconnues pour leur compétence sur les questions traitées
- **Mutualisation** des moyens, outils, compétences des organisateurs et participants des AOC
- **Mobilisation** des acteurs associatifs, institutionnels, universitaires et des artistes
- **Outils culturels** de qualité en direction du tout public

## Chapitre 3 - Organisation

La manifestation « Les AOC de l'égalité en Aquitaine » se décline sous forme de plusieurs événements AOC proposés sur 2 à 3 semaines, entre la mi-novembre et la mi-décembre. Consacrées chacune à une thématique spécifique, les rencontres AOC devront être espacées de 2 à 3 jours.

**Un débat-AOC** (entendu, au choix, comme apéro/atelier/animation d'origine contrôlée) se déroule sur une durée de 3h en moyenne et comporte :

- Un débat animé par un modérateur
- Une proposition artistique liée au débat et adaptée au lieu : film, exposition, théâtre, proposition musicale, etc.
- Un apéro/ goûter

**Deux temps forts** marquent l'ouverture et la clôture de la manifestation globale :

- Un temps d'inauguration en présence des institutionnels
- Un temps de clôture, avec une dimension festive forte

**Les participants au débat** sont de 2 types :

- Personnes ressources, spécialistes de la question traitée (3 personnes maximum, afin de favoriser le débat)
- Tous les acteurs de terrain travaillant quotidiennement sur cette question (ces invités sont présents dans la salle, parmi le public, pour faciliter la prise de parole)

**Le lieu du débat** doit être envisagé selon un aménagement original, informel et convivial, facilitant, le plus possible, la prise de parole par le public. Il doit être accessible pour tous.

**Une stratégie de communication**, établie lors du 1er semestre, permet d'annoncer et de couvrir la manifestation à l'échelle régionale et nationale.

### **Aspects financiers**

La manifestation « Les AOC de l'égalité en Aquitaine » peut recevoir des subventions publiques pour sa mise en œuvre. L'ALIFS a été missionné comme gestionnaire de ces fonds.

Ces subventions ne permettant pas de couvrir le coût réel de la manifestation, chaque AOC fait l'objet de co-financements définis chaque année avec les structures partenaires. Cette participation des partenaires est valorisée lors du bilan et les coréalizations et participations sont intégrées dans le budget global.